

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Hôtesse d'accueil 1</b>		Code fonction <b>5.08.021</b>	
2. But de la fonction  Accueillir, aider, renseigner et faciliter le passage des usagers de l'aéroport. Effectuer divers travaux administratifs se rattachant à la fonction.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accueil de personnalités importantes et de groupes selon les indications des services du protocole internationaux, fédéraux et cantonaux, comprenant l'information et la coordination des organes officiels de l'aéroport;</li> <li>- la communication de renseignements sur les mouvements des avions et la réponse à toute demande des usagers afin de les orienter et de les diriger dans les divers secteurs, en les accompagnant au besoin; la communication d'information touristiques et l'assistance des passagers;</li> <li>- les visites guidées de groupes sur les aires de trafic avec commentaires sur le fonctionnement des installations ainsi que sur l'organisation générale de l'aéroport et des divers services; la supervision de la bonne marche des visites dans les divers services aéroportuaires;</li> <li>- l'assistance générale dans l'aéroport avec observation et rapports sur l'exploitation générale; l'assistance spéciale lors de conférences de presse, de réunions de direction ou d'événements divers; l'utilisation de plusieurs langues étrangères.</li> <li>- l'exécution d'autres tâches administratives à la demande de la hiérarchie.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	B	E	B	D	Cl. max. 08
Points	22	4	26	8	20	Total 80